Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Pierre, veuillez visiter :
bppierre.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

MÉTIERS DE LA PIERRE

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE

Coefficient : 3 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (10 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ÉPREUVE NATIONALE DU BREVET PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA PIERRE

L'épreuve comporte deux parties distinctes : une partie de français et une partie de géographie. Chaque partie dure 1 h 30. Les parties sont évaluées chacune sur 10 points pour un total de 20 points. Les documents utiles figurent dans le dossier documentaire. Aucun document personnel n'est autorisé. Rédigez des réponses claires, organisées et justifiées par les documents ou par vos connaissances lorsque cela est demandé. La copie de français et la copie de géographie sont à remettre séparément.

PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)

Comprendre, confronter des points de vue et écrire

À partir des documents DT 1 et DT 2, répondez aux questions suivantes. Pour la dernière question, vous pouvez également mobiliser votre expérience et vos connaissances personnelles. La partie est notée sur 10 points. Durée : 1 h 30.

1.1 (2 points) Dans le document DT 1, expliquez la distinction que Victor Hugo établit entre l'usage d'un édifice et sa beauté. Reformulez l'idée essentielle de la dernière phrase.

1.2 (2 points) Dans le document DT 2, relevez deux raisons pour lesquelles la préservation du bâti ancien peut être utile à une commune. Expliquez chacune d'elles avec vos propres mots.

1.3 (2 points) En vous appuyant sur les documents DT 1 et DT 2, confrontez leurs points de vue sur la valeur du patrimoine bâti. Présentez un point commun et une différence. Complétez le tableau du DR 1.

1.4 (4 points) En une vingtaine de lignes, répondez à la question suivante : la conservation des bâtiments anciens doit-elle être une priorité pour une société ? Développez une réponse organisée, illustrée par au moins deux arguments et des exemples précis. Vous pouvez mobiliser les documents, vos lectures, votre expérience et votre culture personnelle.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (10 points)

Patrimoine, dynamiques territoriales et développement local

Étude d'un territoire fictif à partir du document DT 3. Les données ont été construites pour le sujet et décrivent la commune fictive de Val-Roche. Appuyez vos réponses sur des informations précises du document et sur vos connaissances géographiques. Durée : 1 h 30.

2.1 (2 points) À partir du document DT 3, décrivez l'évolution de la population de Val-Roche entre 2015 et 2025. Donnez les deux valeurs et indiquez le sens de l'évolution.

2.2 (2 points) Relevez deux évolutions concernant les visiteurs et les emplois liés au patrimoine entre 2015 et 2025. Complétez les deux premières lignes du DR 1 consacrées à l'étude géographique.

2.3 (3 points) Expliquez, à l'aide des données du document DT 3, comment la valorisation du patrimoine peut contribuer au développement local. Présentez deux effets possibles et justifiez chacun d'eux par une donnée.

2.4 (3 points) La hausse de la fréquentation touristique peut aussi entraîner des difficultés pour les habitants et le territoire. Présentez deux risques possibles et proposez, pour chacun, une mesure permettant de concilier tourisme, qualité de vie et préservation du patrimoine.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : VICTOR HUGO, RÉFLEXION SUR LA VALEUR DES ÉDIFICES

« Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que le détruire. »

Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, 1832, livre troisième, chapitre I. Extrait reproduit dans une édition modernisée pour le sujet.

[Ligne 5] La distinction entre usage et beauté invite à considérer qu'un édifice peut avoir une valeur qui dépasse l'intérêt de son propriétaire.

DT 2 : PRÉSERVER LE BÂTI ANCIEN : UN CHOIX COLLECTIF

Texte de réflexion rédigé pour le sujet, 2026.

[Ligne 5] Un bâtiment ancien ne se réduit pas à ses murs. Il témoigne de techniques, de modes de vie et de choix architecturaux qui ont façonné un lieu. Le conserver permet de transmettre ces traces et de donner aux habitants des repères communs.

[Ligne 10] La restauration peut également soutenir l'activité locale : elle mobilise des artisans, entretient des compétences et peut attirer des visiteurs. Mais la fréquentation ne constitue pas, à elle seule, une garantie de réussite. Sans entretien adapté ni dialogue avec les habitants, un lieu patrimonial risque de devenir un décor, ou de subir une fréquentation excessive.

[Ligne 15] Préserver suppose donc des choix : identifier ce qui mérite de l'être, adapter les bâtiments à de nouveaux usages lorsque cela est possible et veiller à ce que les bénéfices comme les contraintes soient partagés. La transmission du patrimoine engage ainsi à la fois la mémoire, l'activité et la responsabilité collective.

DT 3 : ÉVOLUTIONS DE LA COMMUNE FICTIVE DE VAL-ROCHE

Val-Roche est une commune fictive située dans une région rurale. Les données ci-dessous, construites pour le sujet, présentent des indicateurs liés à la population, au tourisme et aux activités associées au patrimoine.

Indicateurs territoriaux de Val-Roche

Indicateur	2015	2025
Population résidente	4 800 habitants	4 500 habitants
Visiteurs des sites patrimoniaux par an	12 000 visiteurs	21 000 visiteurs
Emplois liés à la restauration, à la visite et à l'accueil patrimonial	85 emplois	140 emplois
Bâtiments patrimoniaux ouverts régulièrement au public	3 bâtiments	5 bâtiments

Données fictives construites pour le sujet. Les valeurs annuelles de visiteurs sont des estimations communales.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 1.3 et 2.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases indiquées par « ... » à l'aide des documents. Pour la question 1.3, formulez vos réponses de manière concise. Rendez ce document avec la copie correspondante.

Tableau de confrontation des documents et relevé géographique

Question	Élément à renseigner	Réponse du candidat
1.3	Point commun entre les documents DT 1 et DT 2	.....
1.3	Différence entre les points de vue des documents DT 1 et DT 2	.....
2.2	Évolution du nombre de visiteurs entre 2015 et 2025	.....
2.2	Évolution du nombre d'emplois liés au patrimoine entre 2015 et 2025	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.